

MARS 2023



Assainissement Non Collectif

**PROCÉDURE POUR LA CRÉATION
OU LA RÉHABILITATION
DE VOTRE SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT**



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
**MONT SAINT-MICHEL
NORMANDIE**

SOMMAIRE

PRÉSENTATION	PAGE 3
Qu'est-ce que l'Assainissement Non Collectif (ANC) ?	page 3
Qu'est-ce que Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) ?	page 3
 RÉHABILITATION OU CRÉATION DE VOTRE ASSAINISSEMENT	PAGE 4
 LISTES ET FORMULAIRES	PAGE 5
Liste des vidangeurs agréés	page 5
Liste des bureaux d'étude	page 6
Formulaire de demande de contrôle de conception & d'implantation des ouvrages d'assainissement non collectif	page 7

CONTACT

**Pôle Territorial de Saint-James Pontorson
Service Public d'Assainissement Non Collectif
1 rue Maxime de Coniac - 50240 SAINT-JAMES
02 33 89 18 60 - assainissementnoncollectif@msm-normandie.fr
www.msm-normandie.fr**

PRÉSENTATION

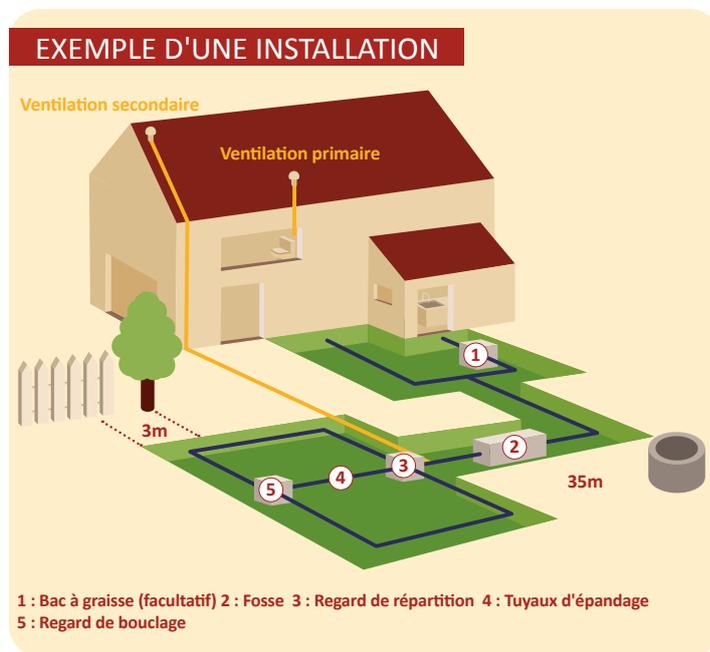
QU'EST-CE QUE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (ANC) ?

Tous les jours, nous utilisons de l'eau pour la vaisselle, la douche, la lessive, les WC...

Après usage, ces eaux polluées, appelées eaux usées domestiques, doivent donc être épurées avant d'être rejetées dans le milieu naturel. Ce traitement, c'est l'assainissement.

A l'image d'une station d'épuration, l'A.N.C. a pour finalité le traitement des eaux usées mais à l'échelle individuelle.

Pour que le dispositif fonctionne durablement, le choix du type d'A.N.C. à mettre en place doit tenir compte des caractéristiques et des contraintes de votre habitation et de votre terrain. Pour cela, une étude de sol doit être réalisée préalablement aux travaux (liste des bureaux d'études en page 6).



QU'EST-CE QUE LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) ?

Le SPANC de la communauté d'agglomération Mont Saint-Michel - Normandie est chargé d'accompagner le particulier dans le suivi de son installation d'Assainissement Non Collectif, lui permettant ainsi de respecter l'environnement, de préserver les ressources en eau et d'être en conformité avec la réglementation.

La principale mission du SPANC est de contrôler sur son territoire les installations d'assainissement non collectif existantes, neuves ou réhabilitées.

LES INSTALLATIONS EXISTANTES

À intervalle régulier, le SPANC vérifie le fonctionnement, l'entretien des installations pour s'assurer qu'elles ne présentent pas de risque pour la santé et/ou l'environnement et que les vidanges ont bien été réalisées par un vidangeur agréé (voir page 5). Le SPANC définit la fréquence de ces contrôles selon les conclusions du dernier rapport établi. Si votre installation est reconnue «conforme», la prochaine visite du SPANC n'interviendra pas avant 9 ans. Dans le cas contraire, la prochaine visite sera programmée dans une période de 4 à 6 ans selon les dysfonctionnements et/ou dangers constatés.

À l'issue de ces contrôles, le SPANC transmet au propriétaire un rapport sur lequel figure sa conclusion sur l'état de l'installation, la liste des éventuels travaux à prévoir et les délais pour les réaliser selon leur degré d'urgence (immédiatement, sous 4 ans ou un an en cas de vente), ainsi que des éventuelles recommandations.

LES INSTALLATIONS NEUVES OU RÉHABILITÉES

Le SPANC contrôle, dans un premier temps, le projet d'installation afin de vérifier que l'ANC prévu est bien adapté à l'usage qui va en être fait, aux contraintes du milieu et à la réglementation en vigueur. Dans un second temps, le SPANC contrôle la réalisation des travaux avant que l'installation ne soit remblayée afin de s'assurer que l'ANC mis en place est bien celui prévu et qu'il respecte la réglementation en vigueur.

À l'issue de ces contrôles, le SPANC transmet au propriétaire un avis sur le projet puis sur la réalisation des travaux.

RÉHABILITATION OU CRÉATION DE VOTRE ASSAINISSEMENT

1 CONCEPTION DU PROJET

Réaliser une étude de filière
par un bureau d'études spécialisé
(voir liste non exhaustive en page 6)

Déposer l'étude au SPANC
accompagnée du formulaire
de demande (voir page 7)

Dans l'hypothèse d'une filière de
traitement nécessitant un rejet des eaux
traitées sur la propriété d'un tiers, une
autorisation du propriétaire concerné
est nécessaire.

Le contrôle de conception
a pour but de vérifier que l'étude
de filière est conforme aux
contraintes parcellaires et aux
arrêtés définissant les prescriptions
techniques applicables aux
systèmes d'assainissement non
collectif. Le SPANC émet ensuite un
avis technique.
Seul un avis conforme permet la
réalisation des travaux
Ce contrôle est facturé au
pétitionnaire

Demander des devis
auprès d'entreprises ou travaux
en auto-construction

2 RÉALISATION DES TRAVAUX

Prévenir le SPANC
plusieurs jours avant le démarrage
des travaux

Réalisation des travaux

AVANT REMBLAIEMENT

Le contrôle de réalisation
a pour but de vérifier que les
éléments du projet autorisé lors de
la conception soient bien respectés
lors de la réalisation.
Ce contrôle est facturé au
pétitionnaire

**Délivrance du rapport
de conformité**
signé par le SPANC

3 FACTURATION

Conformément à la réglementation
en vigueur, les contrôles de
conception/réalisation sont
obligatoires et donnent lieu à une
facturation auprès de l'usager
ayant bénéficié du service (les
redevances sont consultables
auprès du gestionnaire du SPANC)



Liste des vidangeurs agréés des ANC dans le département de la Manche (09/03/2023)

Désignation de la personne agréée	Adresse	N° départemental de l'agrément	Date de fin de validité de l'agrément
SARL ETA ANFRAY - M. André ANFRAY	l'Hôtel Jossset - 50140 NOTRE DAME DU TOUCHET	50-2015-001	15/01/2025
JOUAN TP	5 Hameau Lecacheux - 50270 SAINT MAURICE EN COTENTIN	50-2015-002	15/01/2025
STGS SAS - M. Michel VAUCHIER	22 rue des Grèves - 50307 AVRANCHES CEDEX	50-2015-003	15/10/2032
SARL Vidange de la Sée - M. Jacques JOURDAN	2 rue Gallouin Dumesnil - 50150 SOURDEVAL	50-2015-004	11/10/2032
SARL Patrick POISSON TP - M. Patrick POISSON	2 bis, rue Le Colombier - 50570 REMILLY SUR LOZON	50-2015-005	10/02/2033
SARL CUQUEMEL - M. Guillaume CUQUEMEL	La Brosse - 50250 LA HAYE DU PUIITS	50-2015-006	10/06/2025
ETA Didier ROBLIN - M. Didier ROBLIN	2, chemin de la petite broche - 50600 PARIGNY	50-2015-007	10/06/2025
SARL SANOR-AEOS - M. René PIRAUD	4, rue des Cavaliers - ZA le Logis - BP2 - 50320 LA HAYE PESNEL	50-2017-001	19/01/2027
TPY - M. Yann PIROU	1, Route de Monceaux - 50660 QUETTREVILLE SUR SIENNE	50-2017-002	19/01/2027
M. CHAPON	La Huberdière - 50450 LENGRONNE	50-2017-003	19/01/2027
EARL FRANCIS PORC	Hameau Brisset - 50340 GROSVILLE	50-2017-004	11/05/2027
VIAM à Sotteville les Rouen	322 rue Pont Cée - 50290 LONGUEVILLE	76-2011-016 bis V	26/02/2023
MARTIN Emmanuel	3 route du Perron - 50870 SUBLIGNY	50-2018-001	28/09/2028
MALLET Eric	Cordbuchon - 50490 MUNEVILLE LE BINGARD	50-2019-001	17/01/2029
SARL JAMES	La Hodinière - MARTIGNY - 50600 GRANDPARIGNY	50-2019-002	04/04/2029
HUBERT Benoît	53 route du Clos au Bois - 50220 PRECEY	50-2019-003	28/04/2029
SL VIDANGE - LE GOUBIN Simon	26 Route de Varengebec - LITHAIRE - 50250 MONTESENELLE	50-2019-004	03/05/2029
ETA TIREL Daniel	110 Rue du Mont Saint Michel - 50660 QUETTREVILLE sur SIENNE	50-2019-005	03/05/2029
LETOUZEY Patrick	38 Route du Mont Rainfer - La Siennerie - 50200 SAUSSEY	50-2019-006	23/07/2029
SUEZ RV OSIS NORD	566, rue de la Chasse aux Loups - Tourlaville - 50100 Cherbourg-e	50-2019-007	23/07/2029
MC INDUSTRIE	ZA de TAMERVILLE - 19 route de la Brique - 50700 VALOGNES	50-2019-008	14/11/2029
SARL LEHOUX	12, rue Julien Travers - ZA d'Armanville - 50700 VALOGNES	50-2020-001	20/01/2030
BONNEFONT-CARDELAS Quentin	391, rue des Ecoles - 50660 ANNOVILLE	50-2020-002	22/04/2030
HARDY Vincent	4 route de la moinerie - 50220 CROLLON	50-2020-003	02/06/2030
FATOUT TP	L'Erru - 50490 SAINT SAUVEUR VILLAGES	50-2021-001	21/01/2031
ASSAINIT VITE	2 La mare Groult - 50180 SAINT-GILLES	50-2021-002	03/02/2031
HUREL Franck	3 Le Vieux Féron - Saint Symphorien le Valois - 50250 LA HAYE	50-2021-003	11/05/2031
DANLOS Dominique	43 Route de Coutances - Village au Peley - 50200 LA VENDE	50-2021-004	28/05/2031
SARL BAGOT	14 route de Mortain - La Rouérie - 50640 LE TEILLEUL	50-2023-001	09/03/2033

Les vidangeurs agréés des ANC dans les départements limitrophes

Désignation de la personne agréée	Adresse	N° départemental de l'agrément	Date de fin de validité de l'agrément
LEGUELINEL	« Les Sables » - 14400 CROUJAY	2012-N-SOC-CAL-0020	25/09/2022

L'inscription sur cette liste non exhaustive n'a pas de valeur d'agrément. En vertu du principe de la liberté de commerce et d'industrie, le SPANC ne peut en aucune manière influencer les particuliers dans le choix du bureau d'étude le mieux à même de réaliser l'étude de sol et de filière d'assainissement non collectif. En dehors de cette liste, sont bien entendu recommandées les sources d'information classiques (pages jaunes, annuaires professionnels, etc....) Les études doivent être conformes aux dispositions de l'arrêté préfectoral du 16 septembre 1997 relatif au contrôle de conception des dispositifs d'assainissement non collectifs.

ABE CONSEIL ASSAINISSEMENT

11 rue des Bons Enfants
14000 CAEN
Tél : 06.65.75.69.02
abeconseil@abeconseil.fr

ADEHO SOLUTIONS

7 Le Rocher
50160 SAINT-AMAND
Tél : 07.69.77.62.92
m.lecomte@adeho-solutions.com

AFEAss

Chemin de la rivière
14220 MUTRECY
Tél : 02.31.86.46.55
Port : 06.13.71.29.81
contact@afeass.fr

AQUALOGIK (Phytoépuration)

48 rue Le Saucey
14260 AUNAY SUR ODON
Tél : 06.81.70.61.49
renaud.gancel@aqualogik.fr

AQUASOL

Espace Monniais
48 rue de Bray
35510 CESSON SEVIGNE
Tél : 02.99.83.15.21
c.brasset@aqua-sol.fr

AQUA SOLUCES

Le Clos Bessin
50880 PONT HEBERT
Tél : 06 63 02 37 30
info@aquasoluces.fr

ASSAINISSEMENT CONSEIL (toutes filières + phytoépuration)

6 Rue du Stade
50370 BRECEY
Tél : 06.73.60.56.73
amelie.careau@hotmail.fr

ASSAINISSEMENT ET ENVIRONNEMENT DE LA BAIE

1, Clos Saint Hélier
50290 BREVILLE SUR MER
Tél : 09.67.21.45.84
Tél : 06.99.71.50.00
xavierpoisson2@gmail.com

BECA

Le Val Fleury - Rouellé
61700 DOMFRONT EN POIRAIE
Tél 1 : 02.33.37.12.00
Tél 2 : 06.16.23.58.44
beca61.rouelle@yahoo.fr

BEDAR INGENIERIE

106 Boulevard de Laval
35500 VITRÉ
Tél : 02.99.75.28.17
contact@bedar.fr

ETUDES ENVIRONNEMENT

123,125 avenue de la libération
35270 COMBOURG
Tél : 02.99.73.33.72
bureau@etudesenvironnement.fr

EF ETUDES

ZA Le Chemin Renault
35250 SAINT GERMAIN SUR ILLE
Antenne Manche
Tél : 02.99.55.41.41
contact.35@ef-etudes.fr
Tél : 02.33.40.13.69
contact.50@ef-etudes.fr

QUEST AM'

Parc d'activités d'Apigné
1 rue des Corniers - BP 95101
35650 LE RHEU
Tél : 02.99.14.55.70

SERPA

Péricentre 3
26 Avenue de Thiès
14000 CAEN
Tél : 02.31.46.28.52

TOPO ETUDES

108 Route d'Orbec
14100 LISIEUX
Tél 1 : 06.32.17.65.71
Tél 2 : 06.73.18.60.57
remi.debard@topo-etudes.fr
yann.billois@topo-etudes.fr

AQEA

20 rue St Martin
35340 LA BOUEXIERE
Tél : 06 64 15 95 27
contact@aq-ea.fr



**FORMULAIRE de DEMANDE de CONTROLE
de CONCEPTION & d'IMPLANTATION
DES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

Date de contrôle : / /

Nom et prénom du propriétaire :

Adresse :

..... Téléphone :

Adresse mail :

Nom et prénom de l'utilisateur :

Adresse du projet de filière :

..... Téléphone :

Adresse mail :

Date de la demande : / /

Date de la demande du permis de construire : / /

Numéro du permis de construire :

Référence cadastrale du projet :

Pièces à fournir par le propriétaire

Fournie

Manquante

le présent formulaire dûment rempli et signé

un plan de situation de la parcelle

une étude de sol, permettant le bon choix et le bon dimensionnement de la filière

un plan de masse du projet de la filière d'assainissement

un plan de coupe de la filière d'assainissement

■ Nature du projet d'assainissement non collectif

construction neuve réhabilitation

■ Renseignement sur le concepteur du projet

Nom

Qualité bureau d'études maître d'œuvre artisan constructeur propriétaire autre.....

Adresse

.....

Téléphone

Date prévisionnelle du chantier

■ Caractéristiques du projet

Nombre de pièces principales

Type de résidence principale secondaire Autre :

Renseignements sur le terrain et son environnement

■ Le terrain

- ♦ superficie totale m²
 - ♦ superficie disponible pour l'ANC m²
 - ♦ pente du terrain prévu pour l'ANC
 < 5% entre 5 et 10% > 10%
 - ♦ desservi par le réseau public d'eau oui non
 - ♦ présence d'un captage d'eau (puits...) sur la parcelle oui non
 - ♦ présence d'un point d'eau sur le terrain mitoyen
 oui non ne sait pas
 - ♦ captage utilisé pour consommation humaine
 oui non
- si oui, distance par rapport au traitement m

■ Les eaux pluviales

- ♦ rejet en surface (fossé, caniveau) oui non
- ♦ infiltration sur parcelle (sol) oui non
- ♦ rétention (cuve, mare) oui non

Renseignements sur les études réalisées sur le terrain

- ♦ une étude de sol a-t-elle été réalisée ?
 oui non
- ♦ une étude de définition de la filière a-t-elle été réalisée ? oui non

Renseignements sur le projet

■ Le plan de masse (1/200^{ième} ou 1/500^{ième})

Positionner clairement les informations suivantes :

- ♦ l'habitation
- ♦ la sortie des eaux usées de l'habitation
(cuisine, WC, salle de bain, lave linge ...)
- ♦ le pré-traitement (fosse toutes eaux, bac à graisse)
- ♦ les ventilations associées
- ♦ le traitement (épandage souterrain, filtre à sable ...)
- ♦ l'éventuel point de rejet des eaux traitées
- ♦ la végétation (haie, arbustes, potager, pelouse...)
- ♦ les surfaces imperméabilisées (allées, terrasses ...)
- ♦ les voies de circulation des véhicules
- ♦ les bâtiments annexes (garages, piscine, ...)
- ♦ les points d'eau (puits, forage, rivière, mare ...)
- ♦ le système d'évacuation des eaux de pluie
(gouttières, fossés, caniveau ...)

■ Le plan de coupe (1/200^{ième} ou 1/500^{ième})

Profil en long où figurent la ligne cotée du terrain, des fils d'eau et la dimension des ouvrages.

Renseignements sur la filière d'assainissement non collectif

■ Le pré-traitement des eaux usées

- ♦ les eaux vannes et les eaux ménagères sont-elles prétraitées ensemble ? oui non
- ♦ ouvrages prévus pour le pré-traitement :
 - fosse toutes eaux fosse septique
 - bac à graisse filtre séparé
 -
- ♦ volume de la fossem³
- ♦ distance de fosse / maison > 10 m oui non
- ♦ matériaux prévus :
 - béton polyéthylène
 - polyester
- ♦ une ventilation haute, amont et aval, est-elle prévue ? oui non
- ♦ un extracteur statique ou éolien est-il prévu ?
 - oui non
- ♦ une dalle d'amarrage de la fosse est-elle prévue ?
 - oui non
- ♦ une dalle de répartition est-elle prévue ?
 - oui non

■ Le traitement des eaux usées prévu

Épandage par le sol en place

Tranchées d'épandage

Longueur = m soit tranchée(s) x m

Profondeur = m Largeur = m

Lit d'épandage

Surface = m² soit m x m

Profondeur = m

Épandage par un massif reconstitué

Lit filtrant vertical non drainé

(renseigner les caractéristiques ci-dessous)

Lit filtrant drainé à flux horizontal

(renseigner les caractéristiques ci-dessous)

Filtre à sable vertical drainé

(renseigner les caractéristiques ci-dessous)

Longueur = m

Largeur = m

Surface = m²

Profondeur = m

Tertre d'infiltration

Hauteur = m

Longueur à la base = m

Longueur au sommet = m

Largeur à la base = m

Largeur au sommet = m

Lit Filtrant drainé à flux vertical à massif de zéolithe

Fournisseur :

Surface de filtration = m²

■ Installation avec d'autres dispositifs de traitement

FILIERE AGRÉÉE

Dénomination commerciale/Titulaire de l'agrément :

Modèle :

Numéro d'agrément :

Capacité de traitement (en Équivalents-Habitants) : EH

■ L'évacuation des eaux traitées (dispositifs drainés)

◆ Lieu de rejet prévu :

fossé ruisseau puits

mare autre

◆ Etes-vous propriétaire du lieu de rejet prévu ?

oui non

◆ Si non, avez-vous une autorisation écrite du

Gestionnaire ?

oui non

Remarques complémentaires

■ du propriétaire

.....
.....
.....
.....
.....

Date

J'atteste avoir pris connaissance du règlement du SPANC disponible sur le site internet de la Communauté d'Agglomération www.msm-normandie.fr ou adressé par tout moyen sur simple demande.

Signature du propriétaire

**Le propriétaire s'engage à ne réaliser l'installation qu'après réception de l'avis favorable du SPANC et conformément au projet accepté. Le SPANC doit être prévenu à l'avance de la date de fin de travaux.
Le remblaiement n'ayant lieu qu'après avis favorable sur la conformité des travaux.**

**En application de la délibération n° 165 du 15/12/2020, le contrôle de conception sera facturé à 75€ TTC.
Le règlement sera à effectuer à réception de facture.**